EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SISAM

(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)

Membres en exercice: 9

Membres présents avec voix délibérative : 8

Quorum: 5

PRESENTS:

Fatima BOUVIER, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Jennifer JACQUIER, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN.

L'an deux mille vingt-cinq et le 4 novembre, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

Date de convocation du Conseil Syndical : 15 octobre 2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandra DURAND

20251104.06

AVENANT n°2 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC JEUNESSE 2025-2028

Exposé

Pour rappel, le Conseil Syndical du 8 juillet dernier a approuvé le choix de retenir l'Association Foyer Culturel de Sciez et du Chablais en qualité de délégataire de la délégation de service public « Enfance – Jeunesse » pour une durée de trois ans, du 1er septembre 2026 au 31 août 2028. Madame la Présidente a signé ce contrat de délégation de service public avec le Délégataire désigné, ainsi que les actes en découlant.

Ces activités liées à cette délégation de service public se déroulant pour partie au sein de locaux scolaires et de locaux municipaux, il était nécessaire que le conseil municipal de la commune de Margencel et le conseil d'école de l'Ecole Henri CORBET d'autre part se prononcent respectivement sur chacune des conventions d'occupation des locaux.

Le premier conseil d'école de cette année scolaire s'est prononcé et a validé les termes de cette convention de mise à disposition de locaux la concernant.

Décision :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les termes de la convention d'occupation des locaux de la ville de Margencel concernant l'école Henri CORBET et des locaux jeunes ;

AUTORISE la présidente à signer l'avenant à la DSP enfance et Jeunesse correspondant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations

La Présidente, Fatima BOUVIER